

Zeitschrift: Arbido-R : Revue

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation

Band: 7 (1992)

Heft: 2

Vorwort: Editorial

Autor: Gorin, Michel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Winterthour, 22 au 25 septembre 1993. Il y a déjà plusieurs mois que ces dates sont inscrites dans mon agenda, en gros caractères, à la mesure de l'événement historique que représente pour moi l'organisation d'un congrès commun à nos trois associations professionnelles.

Ma double «casquette» de formateur à l'Ecole supérieure d'information documentaire de Genève et de rédacteur-responsable de votre revue préférée me place dans une position privilégiée, à la croisée des intérêts des professionnels et des institutions représentés par ces associations. Et me montre à l'évidence que ces dernières ont maintes préoccupations communes, alors même que leurs forces de travail sont limitées, ce qui nuit à leur efficacité dans certains domaines.

Un congrès commun, c'était peut-être le point de départ d'une future et effective coopération, non plus occasionnelle et presque confidentielle, mais régulière et officielle. Et ce congrès est annulé!...

Quelle déception pour tous ceux qui, comme moi, souhaitent que nos trois associations unissent plus systématiquement leurs efforts dans tous les domaines qui concernent aussi bien les archivistes, que les bibliothécaires et les documentalistes de notre pays, par exemple pour la formation (cf. contribution de Eveline SEEWER), la conservation des fonds (cf. ARBIDO-Spécial 1991), la défense de nos professions en ces temps de conjoncture économique défavorable. Ce qui ne signifie bien sûr pas – que l'on ne me fasse pas dire ce que je ne pense pas! – que certaines spécificités bien réelles de l'une ou l'autre de nos professions soient laissées de côté: on peut mettre des forces en commun sur des projets précis, tout en continuant à répondre à des besoins particuliers.

A une époque où les frontières politiques tendent à disparaître, n'est-il pas temps que tous les «spécialistes de l'information et de la documentation» de notre pays fassent «sauter» les barrières qui se dressent encore entre eux, et s'unissent pour affronter les défis auxquels ils sont confrontés?

Nous toutes et tous, devons clairement montrer aux responsables de nos associations ce que nous souhaitons qu'elles deviennent. Mais attention!: nous devons sentir l'enthousiasme de nos dirigeants, si ceux-ci veulent que nous manifestions également de l'enthousiasme...

Michel Gorin

Wie lassen sich die Informationen über das EG-Recht systematisch beschaffen?

Georg Dobrovolny

Der zukünftige Europäische Markt und die damit verbundene Informationsflut bedingen eine entsprechend strenge Selektion. Da die Auswirkungen dieses Marktes auf die Schweiz ins Gewicht fallen, sind die Klein- und Mittelbetriebe darauf angewiesen, durch das Labyrinth der EG-Beschlüsse geführt zu werden. Der Autor, Leiter des «Euro-Dienstes» der Schweizerischen Zentrale für Handelsförderung, beantwortet mehrere Fragen, die nicht nur für all jene wichtig sind, die der Informationsquellen der EG, sondern auch einer einschlägigen Anleitung bedürfen.

Le futur «Grand Marché européen» et la masse d'informations qu'il génère rendent nécessaire une sélection rigoureuse de ces dernières. Les implications de ce Marché sur la Suisse étant importantes, nos petites et moyennes entreprises ont elles aussi besoin d'être en quelque sorte guidées au travers du labyrinthe des directives émises par la Communauté européenne. L'auteur, directeur de l'«EURO-Dienst»* à l'Office suisse d'expansion commerciale, répond brièvement à plusieurs questions que se posent tous ceux pour lesquels l'exploitation des informations en provenance de la Communauté européenne est indispensable, et les aide ainsi à mieux s'y retrouver.*

Il futuro «Grande Mercato europeo» e la massa di informazioni che produce, rendono necessaria una loro rigorosa selezione. Essendo importanti le implicazioni di questo mercato sulla Svizzera, le nostre piccole e medie imprese devono pur essere guidate nel labirinto delle direttive emanate dalla Comunità europea. L'autore, direttore dell'«EURO-Dienst»* presso l'Ufficio svizzero di espansione commerciale, risponde brevemente alle diverse domande che si pongono tutti quelli per i quali è indispensabile l'uso delle informazioni provenienti dalla Comunità europea e li aiuta a districarsi meglio.*

Das EG-Geschehen sowie die laufenden EWR-Verhandlungen stehen im Mittelpunkt des schweizerischen Interesses. Unternehmen, Verbände, Banken und Verwaltungen haben zu diesem Zweck in der Geschäftsleitung, im Stab oder in den Liniestellen einen oder mehrere Verantwortliche eingesetzt, die die EG-Aktivitäten verfolgen.

Täglich erarbeiten die zirka 20 000 EG-Beamten in Brüssel und in Luxemburg Rechtsakte in Form von Richtlinien und Verordnungen, die als Spielregeln für den EG-Binnenmarkt dienen sollen. Allein schon das Amtsblatt beinhaltet zirka 50 000 Seiten jährlich. Unter dem Aspekt der Deregulierung wird somit – wie am Fliessband – sehr viel Regulierung produziert. Man kann sich des Eindruckes nicht erwehren, dass die Massnahmen zu sehr output-orientiert sind und die Empfänger zuwenig berücksichtigen. Die EG-Richt-